

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'élaboration du Budget Primitif 2022 se déroule toujours dans un contexte de crise sanitaire qui bouleverse le calendrier habituel du CCAS. En effet, la question de la réalisation du traditionnel repas des seniors au mois de juin demeure toujours incertaine ainsi que la fréquentation des espaces restaurants seniors.

Malgré tous ces paramètres exceptionnels et sans précédent, nous devons poursuivre les projets et les engagements pris avant la crise et poursuivre notre accompagnement des personnes fragilisées par l'âge, par un handicap ou par des difficultés financières.

Nos objectifs prioritaires demeurent de mettre en œuvre un accompagnement au plus près des besoins des personnes en difficulté ou fragilisées. Cet accompagnement ne présente pas toujours une incidence budgétaire : écouter, informer et orienter les publics fragilisés dans leurs démarches représente une part prépondérante de nos missions. Le CCAS a développé de nouveaux partenariats :

- Permanence de Géronto nord tous les mercredis après-midi semaines impaires en présence d'Amélie CAYOL, assistante de coordination qui peut se déplacer au domicile des seniors les plus fragilisés,
- Permanence France Alzheimer avec la signature du Charte Ville Aidante adoptée en Conseil Municipal pour l'accompagnement des malades et de leur famille
- Développement de nouvelles actions en direction des demandeurs d'emploi. Par exemple session avec Face Sud pour accompagner les seniors (+ de 45 ans) vers l'emploi : travail sur le CV mais aussi sur la reprise de confiance en soi avec un accompagnement pour les personnes en situation de handicap. Cette action comporte 8 journées en collectif (groupe de 12 personnes) et 3 journées en accompagnement individuel. L'objectif visé est de 60 % de sorties positives.

Le budget primitif 2022 est un budget de fonctionnement qui s'élève à **188 000,00 euros en dépenses et en recettes**. Il a été pris en compte, par rapport aux exercices précédents, de la baisse de fréquentation des espaces restaurant seniors en raison de la pandémie (Pour mémoire, budget prévisionnel 2018 : 242 530 euros et en 2019 : 249 601,70 euros, 2020 : 232 000,00 euros, 2021 : 184 450,00 euros).

A/ Les ressources :

Le CCAS reprend chaque année le résultat de l'exercice précédent au budget primitif. En 2022, il s'élève à **57 181,61 €**.

Le produit de la vente de repas sur les espaces restaurant seniors est estimé à **11 960 euros** représentant environ 2 300 repas.

Le produit de la facturation de la téléassistance est budgétisé à hauteur de **13 000 €**. Depuis quelques années, nous avons assisté à une augmentation du nombre de bénéficiaires. 133 bénéficiaires en 2021, 117 usagers en 2020, 118 usagers en 2019, 110 usagers en 2018 contre 77 usagers en 2017.



Le Conseil Départemental nous accorde une dotation de **4 604 €** en dédommagement des frais d'instruction des dossiers que le CCAS assume pour son compte. Le montant de cette subvention est reconduit chaque année à l'identique.

Le Conseil Municipal a octroyé au CCAS par délibération 1/3 du produit de la vente des concessions funéraires. En 2022, les crédits ouverts sont de **5 000 €**.

Le CCAS poursuit l'action engagée pour l'accompagnement des familles en difficulté par rapport à leur logement : précarité énergétique, dette de loyer, surendettement. Le CCAS perçoit une subvention du Conseil Départemental. Nous avons prévu la somme de **30 000,00 €** à ce titre.

Enfin, la Commune verse une subvention d'équilibre au CCAS. En 2021, ce sont **66 254,39 €** qui sont sollicités.

B/ Les dépenses liées aux festivités :

Les festivités dédiées aux seniors sont le traditionnel repas du mois de juin et le colis de Noël qui leur est remis au mois de décembre.

En 2022, l'inscription budgétaire relative au repas est reprise à hauteur de **20 000,00 euros**. En fonction des directives ministérielles et de l'évolution de la pandémie, il sera nécessaire de prendre position en fin de premier trimestre, notamment pour la réservation de la salle.

Le colis des seniors concernent environ 1 300 foyers. L'inscription budgétaire s'élève à **22 000 euros**

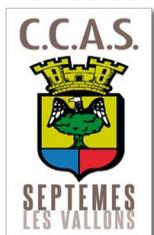
C/ L'accent mis sur l'accompagnement dédié aux personnes en difficulté ou en perte d'autonomie :

Les actions en faveur du maintien à domicile par le biais du portage de repas (72 bénéficiaires en 2021, 62 en 2020, 58 en 2019) et de la téléassistance (133 bénéficiaires en 2021, 117 en 2020 et 2019) représentent respectivement 26 000 € et 14 000 € soit un total de **40 000 € inscrits en 2022**. On observe une augmentation du nombre de bénéficiaires.

Les actions de soutien en faveur des seniors titulaires de petites retraites concernent l'aide au chauffage pour 18 000 € (71 bénéficiaires en 2021, 73 en 2020, 70 en 2019, 65 en 2018 et 64 bénéficiaires en 2017), l'aide au transport pour 20 000 € (197 cartes en gratuité en circulation). Pour rappel, les plafonds et les montants de l'aide au chauffage ont été revus en 2021 afin de prendre en compte l'augmentation conséquente du tarif de l'électricité.

Cela représente 38 000 € de crédits ouverts en 2022.

Le nombre de rationnaires sur les trois espaces restaurants seniors connaissait depuis 2018 un engouement qui nous conduisait à augmenter notre prévision budgétaire. Cependant, la pandémie nous conduit à revoir à la baisse les prévisions en raison d'une baisse de fréquentation soit **15 000 euros**, pour environ 2 300 repas.



Les crédits ouverts pour l'octroi de chèques d'accompagnement personnalisé sont proposés à hauteur de **17 000 €**. Ils nous permettent d'apporter aux personnes en difficultés une aide pour l'achat de produits alimentaires et d'hygiène. Les demandes sont actuellement plus importantes, traduisant les difficultés rencontrées par les familles en cette période.

Les montants alloués pour les secours d'urgence s'élèvent à **2 500 €**.

Les aides concernant l'enfance et la jeunesse sont maintenues pour un total de **28 800 €**. Elles concernent l'aide à l'inscription à la restauration scolaire, 19 500 euros (75 familles septemoises et 21 familles hébergées au CAES) ou en centre de loisirs, 2 300 euros (12 demandes en 2021), l'aide au départ en classe de découverte, 500 euros (pas de dossier instruit en 2021), le Noël des enfants, 3 000 euros (77 enfants de familles septémoises et 10 enfants du foyer de l'enfance pour 2021) et l'aide au transport pour les étudiants boursiers, 3 500 euros (10 demandes en 2021).

L'aide à la restauration scolaire prise en charge pour les enfants accueillis au CAES est entièrement subventionnée par les services de l'Etat.

En 2022, les seuils de reste à vivre ont été revus à la hausse pour prendre en compte l'augmentation des minimas sociaux. (Une révision de ces seuils est réalisée à chaque mandature).

4 700 € sont inscrits en budget prévisionnel pour couvrir les frais d'impression des tickets de repas sur les espaces seniors, les frais liés à l'adhésion au dispositif Chèque d'Accompagnement Personnalisé, les cotisations.....

Le CCAS devait recevoir en 2020 l'UDCCAS 13. Cette réunion a été remise en raison des restrictions sanitaires. Le CCAS a maintenu une inscription budgétaire de 1 000 euros.

L'ensemble de ces actions utiles pour l'insertion des bénéficiaires s'inscrit dans une démarche d'accompagnement et de soutien pour favoriser l'autonomie des personnes et préserver les liens sociaux. Les actions menées sont appelées à évoluer dans le souci d'être le plus adaptées aux besoins de la population septémoise.